

**Atelier régional sur la gouvernance concertée et la gestion durable aquifères partagés
région UEMOA
29 septembre 2023**

**La vision du Panel mondial de haut-niveau sur l'eau et la paix sur les eaux
souterraines et l'hydrodiplomatie et le dialogue interétatique sur le Bassin
aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM)**

Jean Willemin, Senior Programme Manager



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



with the support of



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

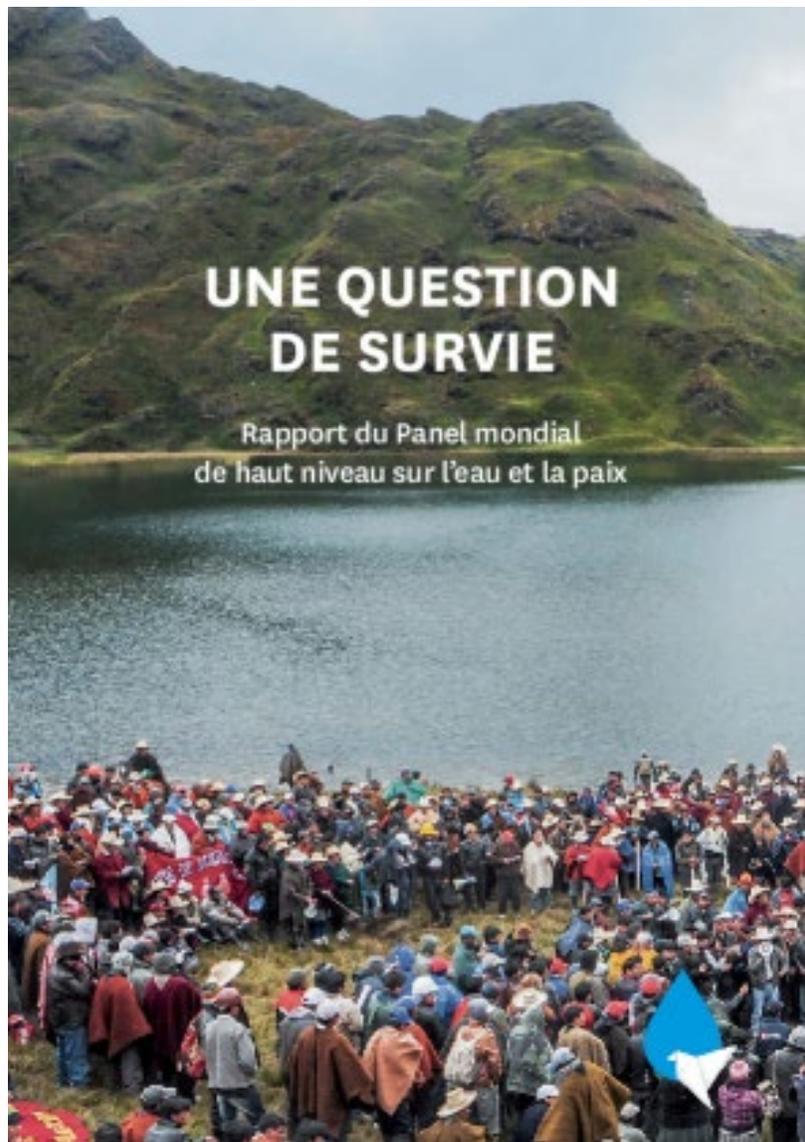
Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix: 2015-2017



[Page internet de référence du Panel](#)

L'eau, un atout pour la paix

Aperçu du document



1	LE DRAME DE L'EAU
2	AU FOND DE L'ABÎME: L'EAU DANS LES CONFLITS ARMÉS
3	MIEUX VAUT PRÉVENIR: DROIT INTERNATIONAL DE L'EAU ET COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES EAUX TRANSFRONTIÈRES
4	QUANTITÉ ET QUALITÉ: RENFORCEMENT DE LA PRISE DE DÉCISION BASÉE SUR LA CONNAISSANCE, LES DONNÉES ET LA COOPÉRATION, POUR LA SÉCURITÉ ET LA PAIX
5	DIPLOMATIE CITOYENNE, GESTION INTERSECTORIELLE DE L'EAU ET PRISE DE DÉCISION
6	LES INNOVATIONS FINANCIÈRES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU
7	EN QUÊTE «D'AGENT»: VERS DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE DIPLOMATIE DE L'EAU



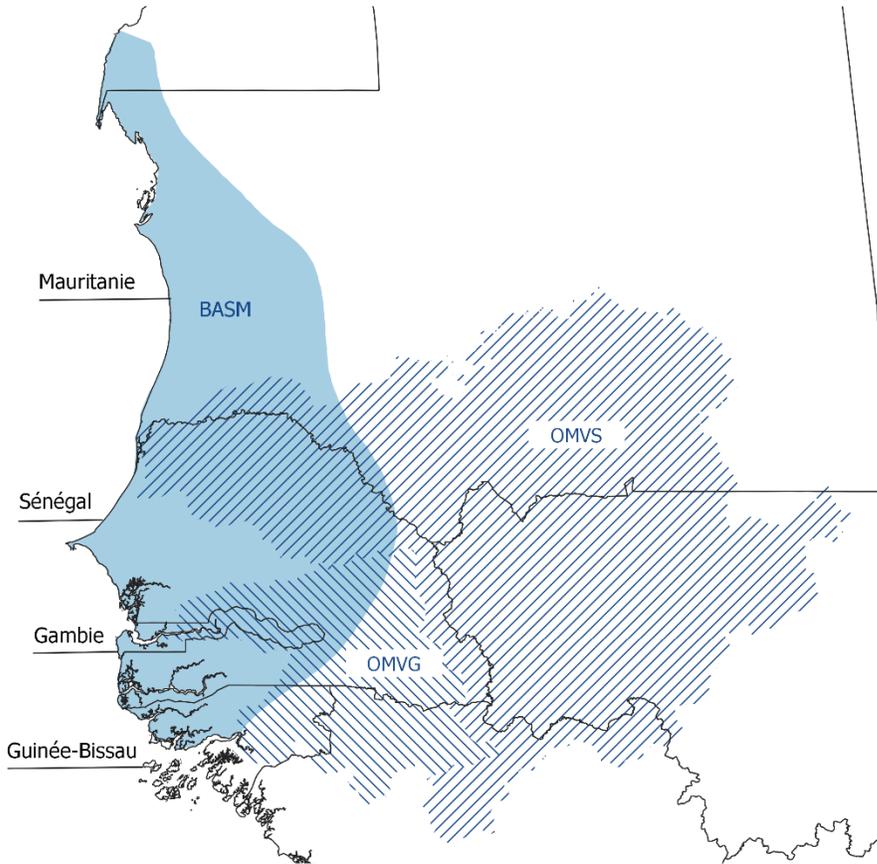
Mise en place d'une coopération transfrontière sur le Bassin Aquifère Sénégal- Mauritanien (BASM)



With the financial support of



Importance des eaux souterraines dans le BASM



- Superficie 331.450 km² : 100% de la Gambie, 41% de la Guinée Bissau, 14% de la Mauritanie, et 84 % du Sénégal
- Population estimée à 11.930.000 habitants (Altchenko & Villholth, 2013)
- Les bassins versants de l'OMVS et de l'OMVG couvrent respectivement 32 % et 18% de la superficie du BASM
- Les pays du BASM dépendent à plus de 80% des ressources en eau souterraine

Secteur	Guinée-Bissau	Gambie	Sénégal	Mauritanie
Pays	> 80%	100%	84% (y compris bétail)	> 80%
Urbain (%)	Principalement des eaux souterraines, bien que les forages profonds soient limités aux grandes villes	100%	50 des 66 centres urbains gérés par la SONES sont alimentés par les eaux souterraines	Principalement les eaux souterraines (sauf pour Nouakchott et Rosso, situés sur le fleuve Sénégal)
Rural	~ 100%	100%	~ 100%	~ 100%
Ville Capitale	100%	100%	~ 50%	~ 33%



Défis communs

- Croissance démographique qui menace d'empirer la surexploitation des aquifères
- Problèmes de qualité (pollution naturelle et anthropique)
- Stratégies de développement nationales des 4 pays avides d'eau (agriculture irriguée, secteurs minier et énergétique, tourisme, etc.)
- Cadres légaux et institutionnels nationaux faibles (réformes institutionnelles non achevées ou partiellement appliquées, mise en œuvre et contrôle réglementation faible)
- Manque d'information (faiblesse des systèmes de suivi et surveillance, stockage des données, compréhension de l'interaction avec les eaux de surfaces, vulnérabilité de la ressource et des secteurs qui en dépendent)
- Financement du secteur



Opportunités

- Ressources souterraines stratégiques pour l'adaptation aux changements climatiques dans la région
- Besoins de planification et de décisions intersectorielles qui intègrent eaux de surfaces et souterraines
- Coopération peut permettre d'affronter les défis communs de façon plus efficace (échange mutuel, réponses communes, soutien politique)
- Possibilité de s'appuyer sur les cadres de coopération de l'OMVS et OMVG bien établis, avancés et politiquement très soutenus (tradition de coopération et concertation)
- Engagement politique fort exprimé au plus haut niveau

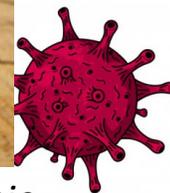


Genèse du dialogue régional sur le BASM

- Requête de soutien du Sénégal au Secrétariat de la Convention sur l'eau UNECE Convention en adhérant à la **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux** (Convention sur l'eau de Helsinki 1992)
- Impulsée dans le cadre du 40ème anniversaire de la coopération transfrontière franco-suisse sur la Nappe du Genevois en novembre 2018
 - co-organisé par le Canton de Genève, les collectivités territoriales françaises, et le Geneva Water Hub
 - Invitation au Brésil, à la Mauritanie et au Sénégal, à venir tirer des leçons de ces expériences
 - Retrouvez la synthèse du Colloque sur <https://40ansnappegenevois.genevawaterhub.org>



- **Février 2019:** Initiation du dialogue à travers une table ronde sur la collaboration transfrontière sur le BASM
 - Etat des lieux des défis et besoins, première discussion les bénéfices du renforcement de la coopération sur le BASM
- **Octobre 2019:** Formalisation du dialogue régional
 - Sous mandat des ministres de l'eau des 4 pays, création d'un Groupe de travail régional (GTR) soutenu par des consultants
 - Mandat 2020 : impulser une coopération transfrontière pour l'instauration d'un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontière
- **Été 2020:** Validation des plans des livrables du GTR
- **Octobre 2020:** 1^{ère} réunion du GTR et validation des études diagnostiques
- **Décembre 2020 (Dakar):** 2^{ème} réunion du GTR pour créer vision commune et orientation de projet
- **Janvier 2021 – Septembre 2021:** conception d'un projet régional et discussion sur financement



Echanges par visio-conférence en raison de la pandémie



Déclaration Ministérielle sur le BASM

- Endossement d'une vision commune pour une gestion concertée et durable sur le BASM
- Validation d'un projet régional de coopération transfrontière sur le BASM
- Renforcement du mandat du Groupe de travail régional
- Initie un processus de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel sur le BASM
- Confère la responsabilité à OMVG et OMVS du gestion de secrétariat de Groupe de travail régional et d'hébergement d'un projet régional
- Accueille le soutien supplémentaire de l'OSS au GTR
- Fait à Genève, le 29 septembre 2021



Cadre logique de la vision / projet commun

OBJECTIF GLOBAL

Promouvoir la résilience, le développement durable et la stabilité de la région à travers une gestion stratégique, intégrée et concertée des ressources en eau souterraine

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Améliorer la gestion intégrée et durable des ressources en eaux souterraines

2. Renforcer la gouvernance pour la coopération, la protection et l'utilisation équitable et efficiente des ressources

3. Renforcer l'engagement politique et développer des mécanismes de financement durables

RESULTATS

1. l'amélioration de la connaissance de l'aquifère, des usages et des risques ;
2. le renforcement du système de suivi et d'évaluation et de l'échange de données ;
3. le renforcement de la planification stratégique

1. le renforcement de la gouvernance des eaux souterraines au niveau national;
2. la mise en place d'un mécanisme institutionnel de coopération du BASM ;
3. le renforcement des capacités pour la prévention et gestion des conflits d'usages ;
4. la protection de la qualité des eaux et la réduction des risques de pollution

1. la mobilisation basée sur l'information des décideurs et du public ;
2. la définition de mécanismes financiers pour soutenir le secteur et de stratégies communes pour le développer

1^{er} Mandat du GTR (depuis mai 2020)

- **Mandat:** Induire une coopération transfrontière et conseiller les Etats du BASM et les OBT vers l'instauration d'un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontière sur le BASM..
- **4 responsabilités**
 1. Responsable de la définition et de la mise en œuvre d'un plan d'action de 3 à 5 ans pour l'instauration d'un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontière sur le BASM ;
 2. Responsable de la définition d'un projet conjoint visant à initier la coopération transfrontière sur le BASM ;
 3. Assurer le dialogue et les négociations entre les Etats du BASM relatifs aux intérêts respectifs sur le BASM, ainsi que l'identification et l'optimisation des avantages à la coopération transfrontière ;
 4. Conseiller les Etats du BASM et les OBT sur les orientations techniques, financières, juridiques et institutionnelles à adopter pour la gestion concertée du BASM.

2^{ème} Mandat du GTR (depuis sept. 2021)

- **Mandat:** De fournir un cadre de consultation, coordination et décision entre les Etats du bassin pour une gestion concertée transfrontière du bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM).
- **4 responsabilités**
 1. Assurer la coopération sur les eaux souterraines à travers l'échange et le partage de données sur l'aquifère et ses ressources ;
 2. Diriger la mise en œuvre des initiatives dans le BASM, y compris la négociation d'un cadre juridique et institutionnel ;
 3. Œuvrer pour le financement des activités liées au BASM, y compris en promouvant la coordination des différents partenaires techniques et financiers;
 4. Toute autre fonction décidée par les représentants des pays.





« Il ne faut pas parler de développement durable comme s'il y avait un autre type de développement. S'il n'est pas durable, ce n'est pas du développement. Et cela, l'eau nous le rappelle parfaitement. Il y a également que l'eau est facteur de paix. »

Prof. Souleymane Bachir Diagne, au [Festival à Sahel Ouvert de Mboumba 2020](#)

**Merci pour
votre
attention**

*Jean Willemin,
Senior Programme Manager
jwillemin@genevawaterhub.org*